

AWANS BIODIVERSITE 52

LES ESPECES

<u>Définition</u>:

L'espèce est l'unité de base de la classification des êtres vivants. Elle regroupe des individus pouvant se reproduire entre eux et dont la descendance est fertile. En Belgique, on compte 21.000 espèces animales dont 18.700 espèces d'insectes, 2.800 plantes et 8.800 espèces de champignons.

Classification des espèces :

La méthode de classification des être vivants, basée sur la nomenclature binomiale, est l'œuvre du naturaliste suédois **Carl Von Linné**. Grâce à lui, tout être vivant est défini par deux noms latins.

- Le premier présente une majuscule et correspond au genre,
- Le second, écrit en minuscule, désigne l'espèce.

Exemples : L'Homme, Homo sapiens ; le chien, Canis lupus ; le rosier sauvage, Rosa canina

La classification de Linné repose sur une hiérarchie fixe de catégorie, définie :

Etre vivant	
Règne	Animalia (animal)
Embranchement	Chordata (cordé)
Classe	Mammalia (mammifère)
Ordre	Primates
Famille	Homonidae
Genre	Homo
Espèce	sapiens L'Homme





Espèces menacées: Une espèce menacée est une espèce qui risque de disparaître. Elle figure sur une liste rouge qui a été définie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Comme exemples, citons le renard polaire dans l'antarctique nord et le grand hamster d'Europe en Belgique.



<u>Espèces disparues</u>: On considère qu'une espèce a disparu lorsque le dernier représentant de l'espèce est mort ou quand plus aucun individu ne peut produire une nouvelle génération. Les plus connus sont les dinosaures, ou l'orchidée sabot de Vénus dans notre pays.



<u>Liste noire</u>: Elle comprend les espèces exotiques invasives comme la renouée du Japon ou la tortue de Floride.

Et à Awans... L'adonis et le loup sont des espèces rayées de la carte de notre Commune. Quant à l'épipactis à larges feuilles (une orchidée), le bleuet ou le petit rhinolophe (une chauve-souris), leur survie ne tient qu'à un fil.







Le bleuet

L'épipactis

Le petit rhinolophe

